

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_108

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE

M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 072-200077162-20251201-2025_108-DE

• **TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2026,

Considérant l'avis des commissions municipales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2026, tels que présentés dans les tableaux joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire

M. Philippe DELAUNAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 décembre 2025.
Le Maire : Béatrice LATOUCHE

